

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL64

présenté par

M. Cordery, Mme Lemaire, M. Le Borgn', M. Arnaud Leroy et M. Amirshahi

ARTICLE 29 UNVICIES

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« membres du Haut Conseil »,

les mots :

« conseillers à l'Assemblée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.